

REPUBLIQUE DU BENIN

^^^^^^^^^^^^^^^^

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

.....

DECRET N° 99-498 DU 22 OCTOBRE 1999

Chargeant Monsieur Sylvain A. AKINDES, Ministre chargé des relations avec les institutions, la société civile et les Béninois de l'extérieur de l'intérim de Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin,
- VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ,
- VU Le Décret N° 99 - 309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement ,

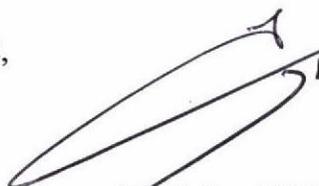
D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 22 Octobre 1999 Monsieur **Sylvain A. AKINDES**, Ministre chargé des relations avec les institutions, la société civile et les Béninois de l'extérieur est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux , Ministre de la Justice , de la Législation et des Droits de l'Homme pendant l'absence de Monsieur **Joseph H. GNONLONFOUN**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 22 Octobre 1999

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT



Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4 MCRI-SCBE 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JORB 1